

Société d'Exploitation des Ports
– Marsa Maroc –
Société anonyme au capital de 733.956.000,00 dirhams
Siege social : Casablanca - 175, Boulevard ZERKTOUNI
Registre de Commerce de Casablanca N° 156717
ICE : 000028283000040

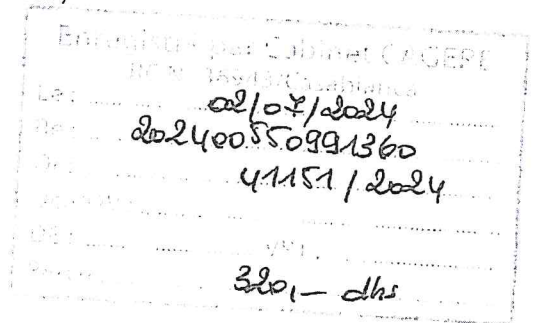
– La Société –

PROCES-VERBAL DE LA PREMIERE REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
LE 25 JUIN 2024 A 14H

L'an deux mille vingt-quatre,
Le vingt-cinq juin à quatorze heures.

A l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 25 juin 2024 à 11h00 statuant sur le changement du mode d'administration et de direction de la Société, qui a décidé que la Société serait désormais administrée par un Conseil d'administration, ainsi que de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2024 à 11h30 ayant nommé les membres du Conseil d'administration de la Société, ces derniers se sont réunis au 175, Boulevard Zerketouni, Casablanca, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

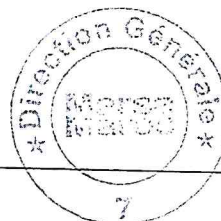
- Choix du mode d'exercice de la Direction Générale de la Société ;
- Election du Président du Conseil d'administration ;
- Nomination du Directeur Général de la Société ;
- Désignation du Secrétaire du Conseil d'administration ;
- Signature sociale ;
- Pouvoirs en vue des formalités ;
- Questions diverses.



ETAIENT PRESENTS OU REPRESENTES :

- M. Fouad BRINI, Administrateur, désigné Président de la séance ;
- M. Mehdi TAZI RIFFI, es nom, Administrateur ;
- M. Mehdi TAZI RIFFI, es qualité, représentant permanent de la Société Tanger Med Dev Log, Administrateur ;
- Mme Loubna GHALEB, Administrateur ;
- M. Anouar EL JABBARI, Administrateur ;
- M. Khalid EL HATTAB, représentant permanent de l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'Etat et de suivi des performances des établissements et entreprises publics (ANGSPE), Administrateur ;
- Mme Ouafae MRIOUAH, représentante permanente du Régime Collectif d'Allocation de Retraite, - RCAR – Administrateur ;
- M. Mohammed Jaber KHEMLICHI, représentant permanent de la Caisse Marocaine des Retraites - CMR- Administrateur ;
- M. Boubker JAÏ, représentant permanent de Wafa Assurance, Administrateur ;
- M. Mustapha EL OUAFI, Administrateur indépendant.

Seuls administrateurs composant le Conseil. 4



ETAIENT EGALEMENT PRESENTS :

- M. Tarik EL AROUSSI ;
- M. Abdelhak BEN DAHMANE.

La séance était présidée par M. Fouad BRINI.

M. Abdelhak BEN DAHMANE assurait les fonctions de Secrétaire de la séance.



Après accueil des administrateurs, le Président de la séance a constaté que le Conseil d'administration réunissait le quorum de la moitié au moins des membres, tel que prévu par l'article 50 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée et par les Statuts de la Société. Par conséquent, le Conseil a pu valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Le Président a donc déclaré la séance ouverte, puis il a rappelé l'ordre du jour de la réunion.

Après discussions et examen, par les administrateurs, de l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour, le Conseil a adopté les résolutions suivantes :

RESOLUTION N° 1

Choix du mode d'exercice de la Direction Générale de la Société

Conformément à l'article 67 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée, ainsi qu'à la résolution n° 3 de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société réunie le 25 juin 2024 à 11h30 et aux Statuts de la Société, le Conseil d'administration décide de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général de la Société.

Le Conseil d'administration décide d'en informer l'Assemblée Générale des actionnaires, lors de sa prochaine réunion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

RESOLUTION N° 2

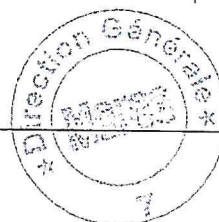
Élection du Président du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration élit en qualité de Président du Conseil d'administration, et pour la durée de son mandat d'Administrateur :

- M. Fouad BRINI, de nationalité marocaine, titulaire de la CIN n° L 112962 et demeurant au 66 Lotissement Dayat Moussa, Rue Jaafar Ben Abi Taleb, Soussi, Rabat.

M. Fouad BRINI déclare expressément accepter cette fonction.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés. *h*



RESOLUTION N° 3

Nomination du Directeur Général de la Société

Le Conseil d'administration nomme sur proposition du Président, en qualité de Directeur Général de la Société, sans limitation de durée :

- M. Tarik EL AROUSSI de nationalité marocaine, titulaire de la CIN n° A700641 et demeurant à l'Imm A, appt 28, avenue Abderrahmane El Ghafiki, Agdal, Rabat.

Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires, ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve spécialement au Conseil d'administration, le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstances au nom et pour le compte de la Société.

Le Directeur Général peut, en outre, déléguer ses pouvoirs conformément aux dispositions légales en vigueur.

M. Tarik EL AROUSSI déclare expressément accepter cette fonction.

Les administrateurs délèguent au Président du Conseil, la signature de l'acte fixant les conditions de rémunération du Directeur Général.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

RESOLUTION N° 4

Nomination du Secrétaire du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration, sur proposition du Président, nomme en qualité de Secrétaire :

- M. Abdelhak BEN DAHMANE, de nationalité marocaine, titulaire de la CIN n° BJ 143859 et demeurant au BELLA LMADINA 3 NR 14, Californie, Casablanca.

M. Abdelhak BEN DAHMANE déclare expressément accepter cette fonction.

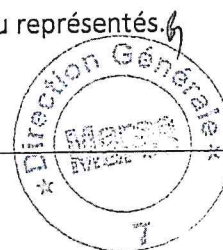
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

RESOLUTION N°5

Signature sociale

Le Conseil d'administration décide que la Société est valablement engagée par la seule signature du Directeur Général ou par la signature de toute personne à laquelle le Directeur Général consentira une délégation de pouvoirs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.



RESOLUTION N°6

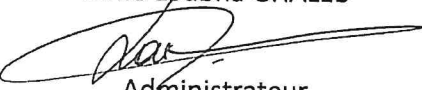
Pouvoirs

Le Conseil d'administration confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente réunion, à l'effet d'accomplir les formalités prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

L'ordre du jour épuisé, la discussion close et personne ne demandant plus la parole, la séance a été levée vers 15H00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture faite, a été signé par le Président de la séance, par les autres administrateurs présents ou représentés, par le Directeur Général et le Secrétaire du Conseil pour acceptation de leurs fonctions.

M. Fouad BRINI	
Président du Conseil d'administration et pour acceptation de cette fonction	
M. Mehdi TAZI RIFFI Es nom  Administrateur	M. Mehdi TAZI RIFFI Es qualité de Représentant permanent de la Société Tanger Med Dev Log  Administrateur
Mme Loubna GHALEB  Administrateur	M. Anouar EL JABBARI  Administrateur
M. Khalid EL HATTAB Représentant permanent de l'ANGSPE  Administrateur	Mme Ouafae MRIOUAH Représentant permanent du RCAR  Administrateur
M. Mohammed Jaber KHEMLICHI Représentant permanent de la - CMR -  Administrateur	M. Boubker JAÏ Représentant permanent de Wafa  Administrateur

M. Mustapha EL OÜAFI

Administrateur Indépendant

Pour acceptation des fonctions de Directeur Général
M. Tarik EL AROUSSI

Pour acceptation des fonctions de Secrétaire du Conseil
M. Abdelhak BEN DAHMANE